

Les subsides

M. Caccia: Dans son excellent discours, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a mentionné le traitement national, un aspect très important de cette politique. Je demanderais au député de revenir brièvement sur ce thème, attribué au premier ministre (M. Mulroney), pour qui le traitement national signifie, comme il l'a déclaré, que les produits seraient traités sur un pied d'égalité, qu'ils proviennent du Manitoba ou du Minnesota. Quelles en seraient les conséquences sur l'économie de la province dont provient le député?

M. Axworthy: Cela nous ramène en partie à la question précédente. Pour y répondre, j'invoquerai l'étude que vient de publier la *Canada West Foundation*. Dans cette étude, on analyse secteur par secteur les effets de la libéralisation du commerce sur les provinces de l'Ouest. Les auteurs affirment que dans une province comme le Manitoba, l'industrie du meuble serait pratiquement anéantie, l'industrie des services déclinerait, l'élevage de la volaille, les oeufs, la dinde, le poulet, toute l'aviculture en somme, disparaîtrait quasiment, ainsi que de grandes parties de l'industrie textile. J'aimerais citer les passages de l'étude où il est question du secteur des services. On y lit ceci:

En bref, le libre-échange comporte de graves inconvénients mais peu d'avantages pour l'industrie des services de l'ouest du Canada.

C'est une organisation économique de grande réputation de l'ouest du Canada qui déclare que à moins que le gouvernement ne soit prêt à faire beaucoup de changements pour protéger le système en place, de graves problèmes se produiront. Si on adopte un traitement national, tous les mécanismes en place, comme les offices de commercialisation et les politiques d'achat, qui protégeaient les industries de l'ouest du Canada, seront éliminés et avec eux les industries qu'ils protégeaient.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew) a la parole.

[Traduction]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir faire quelques commentaires dans un débat aussi important pour l'avenir du Canada.

J'ai été plutôt surpris en lisant la motion présentée par le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Je voudrais en citer un passage que je crois très important:

Que la Chambre condamne...

1. les efforts malavisés déployés par la ministre du Commerce international pour soumettre aux États-Unis une proposition unilatérale qui a miné la position du Canada...

Je signale à la Chambre que le député se trompe, du moins je le crains. On a pris la décision de faire une offre aux États-Unis comme base d'un accord possible avec l'appui unanime des provinces, de l'industrie et des syndicats.

Les États-Unis nous laissaient clairement entendre que le secrétaire Baldrige et le gouvernement américain continuaient à chercher à résoudre ce problème par des moyens autres que les moyens habituels.

La situation politique américaine était telle que nous avons absolument intérêt à essayer de régler cette question. Cela ne faisait aucun doute pour l'industrie et le syndicat canadien qui nous ont incités à suivre cette voie. C'était clair aussi pour les provinces canadiennes qui ont participé à cette initiative. Il était évident pour le gouvernement qu'on ne pouvait se fier exclusivement aux caprices du processus quasi-judiciaire américain pour résoudre cette question tellement elle était importante.

Les commentateurs politiques les plus avertis du Canada et des États-Unis ont clairement convenu que l'initiative du gouvernement actuel était opportune. Les provinces, l'industrie et les syndicats pensaient de même, et ils souhaitaient vivement que ce différend soit réglé à l'amiable. Nous avons fait l'impossible pour parvenir à un accord. Il est donc regrettable que l'industrie américaine ait rejeté ce que nous considérons comme un compromis juste et raisonnable. Ce qui est moins clair, c'est que le député ne voit pas ce que tout le monde comprenait à l'époque, à savoir que cette initiative était opportune, qu'elle pouvait nous aider, à longue échéance, à neutraliser cette menace contre notre commerce de bois-d'oeuvre avec les États-Unis, qui est évalué à 4 milliards de dollars.

On prétend que cette offre a sapé la position du Canada avant que le département du Commerce des États-Unis n'adopte une résolution provisoire. On n'a qu'à lire cette résolution boîteuse et sans consistance aucune déposée par la Commission du commerce international pour se rendre compte que cette hypothèse ne tient pas debout. Le département du Commerce des États-Unis a fait des interprétations inédites et fort controversées de la loi pour justifier ses conclusions. Il n'y a aucun rapport entre le texte de cette résolution boîteuse et nos efforts pour clarifier cette situation en septembre.

Pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de cette affaire, il faut prendre le temps d'examiner les circonstances à l'origine de cette résolution provisoire. Il y a plus de trois ans, les intérêts forestiers américains ont entrepris une étude concernant l'imposition éventuelle d'un droit compensateur sur les importations américaines de résineux canadiens. Ils prétendaient que notre industrie forestière était subventionnée. Il y a trois ans, le département du Commerce des États-Unis a lavé notre pays de tout soupçon. J'étais sur la brèche à l'époque en tant que ministre provincial des Forêts. Cela n'a pas suffi cependant à mettre un terme à cette controverse. Les intérêts américains dans le secteur du bois, encouragés par les pressions protectionnistes croissantes au sein du Congrès américain, ont poursuivi leurs attaques contre les bois canadiens. Ils ont pressé le Congrès de modifier les règles qui s'appliquaient au commerce dans ce secteur. Parallèlement, ils lançaient une autre demande d'imposition de droits compensateurs. Cette fois, elle était présentée au moment opportun pour profiter des élections aux États-Unis. Pour citer la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney), aux États-Unis:

Ils ont créé un climat politique susceptible d'améliorer leur petit intérêt particulier, aux dépens des autres intérêts aux États-Unis. Cette fois, même si les faits étaient les mêmes, l'administration américaine a renversé une décision antérieure. Au Canada, nous estimons que cette nouvelle décision est déplorable et entachée d'erreurs.